

209

DQ6.1

Les répercussions d'un échange de terrains  
sur la biodiversité et l'intégrité écologique  
du parc national du Mont-Orford

Mont-Orford

6211-20-001

**De:** Robert, Hélène  
**Envoyé:** 26 janvier 2005 14:46  
**À:** Dallaire, Danielle (BAPE)  
**Objet:** Parc national du Mont-Orford

Bonjour,

Voici les éléments de réponse à votre question que vous nous avez adressée en date du 20 janvier dernier :

- Dans un premier temps soulignons que le débit de 17.6 L/s est considéré comme le débit de soutirage qui pourrait être autorisé selon notre fiche technique sur les prises d'eau (selon cette fiche, le débit maximal pouvant être soutiré est équivalent à 20 % du Q2-7) et non comme le débit réservé.
- Le débit réservé correspond au débit minimal requis dans un cours d'eau pour maintenir, à un niveau jugé acceptable, les habitats du poisson. Les débits réservés calculés pour l'Étang aux Cerises sont variables selon les espèces de poissons à protéger, mais la valeur de .5QMA (151.9 L/s) est celle qu'on pourrait retenir dans ce cas-ci si aucune spécification est faite quant aux espèces cibles et aux phases critiques.
- Rappelons que lors de l'aménagement de la prise d'eau (dans le milieu des années 80), ces travaux n'étaient pas assujettis à l'article 22 (soustrait car considéré à des fins récréatives) et le ministère de l'Environnement n'avait pas à émettre de certificat d'autorisation pour ces travaux. Par conséquent, aucune norme ou exigence n'a été précisée quant à la quantité d'eau pouvant être prélevée.
- Dans l'éventualité d'une demande de certificat d'autorisation pour la modification de la prise d'eau actuelle : changement de la tuyauterie, emplacement de la prise d'eau, augmentation des débits, etc...il n'est pas impossible que le débit soutiré actuellement soit retenu, même s'il dépasse le 20 % du Q2-7, considérant que depuis près de 20 ans de fonctionnement la prise d'eau n'a pas fait l'objet de plainte pour impacts négatifs sur la faune et la flore de l'Étang aux Cerises et de la rivière située en aval.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à me joindre selon les coordonnées inscrites ci-contre.

*Hélène Robert, biologiste*

Direction de l'analyse et de l'expertise régionales  
de l'Estrie et de la Montérégie

770 rue Goretti

Sherbrooke (Québec) J1E 3H4

téléphone : (819) 820-3882, poste 286

télécopieur : (819) 820-3958

courriel : [helene.robert@menv.gouv.qc.ca](mailto:helene.robert@menv.gouv.qc.ca)